



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes

Question écrite n° 45910

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur le baromètre santé 2000 de l'INPES. Ce dernier agglomère les jeunes majeurs de 20-25 ans à la tranche 12-19 ans, ne permettant pas une analyse réelle de l'enfance de 12 à 14 ans. Cette analyse ne permet donc pas d'établir une corrélation sûre entre les situations familiales disparitaires et les réactions de violence traduisant une souffrance. Il lui demande si un correctif est envisagé afin de permettre une meilleure analyse.

Texte de la réponse

L'enquête Baromètre santé 2000 de l'INPES, réalisée fin 1999, portait sur les comportements, attitudes, opinions et connaissances des 12-75 ans en matière de santé. Concernant les jeunes, le regroupement des classes d'âge 12-14 ans et 15-25 ans découlait d'une contrainte d'effectif. En effet, l'enquête ne comportait pas assez de jeunes pour permettre d'isoler les 12-14 ans dans l'analyse des violences et des structures familiales. Afin de résoudre ces limites d'analyses, le prochain baromètre santé 2004, actuellement en cours, sera réalisé auprès de 30 000 personnes. Il sera alors possible de mener des analyses statistiques plus fines, qui permettront de mieux répondre aux besoins de tous.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45910

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 2004, page 6377

Réponse publiée le : 11 janvier 2005, page 410